

**INTERVENTION DE PAUL MICHELET, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE,
AU COLLOQUE « HYDREOS » DU 29/09/2011 - STRASBOURG**

En dernier propos de cette journée d'échange et de débats qui ont permis d'aborder des sujets très variés, et même parfois très à la pointe de la technique et la recherche dans le domaine de l'eau, mon intervention se situera sur une réflexion à caractère plus transversal, autour des thèmes eau - territoire et développement économique.

Il ne s'agit donc pas de vouloir dresser une quelconque conclusion de vos travaux, mais seulement d'apporter un éclairage complémentaire en essayant de voir en quoi l'eau constitue aussi une composante importante de l'attractivité des territoires et de leur dynamique de développement économique.

S'agissant du rapport entre l'eau et l'économie, je commencerai tout d'abord par le rappel de quelques évidences :

- La **disponibilité** des ressources en eau est un **facteur limitant** du développement économique et du développement urbain, parce que nos grandes agglomérations se sont généralement implantées au bord des rivières ou des côtes et parce que beaucoup des productions agricoles et industrielles sont étroitement dépendantes des ressources, de leur abondance et de leur qualité.
- L'eau représente une **valeur économique** importante avec une dépense nationale pour l'eau évaluée à près de **25 milliards d'euros par an**, soit **400 €** par habitant en France. On pourrait aussi évoquer, à cet égard, la valeur patrimoniale de la ressource. On a ainsi estimé que la **nappe d'Alsace** représentait une valeur d'usage d'**une centaine d'euros par ménage et par an**.
- L'eau peut aussi devenir un facteur de **risque économique** considérable quand on sait que plus d'une commune sur trois en France est exposée au risque d'inondation. Ainsi pour la seule agglomération parisienne, on estime qu'une crue de type 1910 engendrerait des dommages d'un coût supérieur à 15 milliards d'euros.

Au niveau européen, la **directive cadre** de l'eau de 2000 a consacré le rapport étroit entre l'eau et l'économie en subordonnant les exceptions à l'objectif de bon état à des analyses comparatives entre les **coûts induits par les mesures de reconquête** et les **bénéfices environnementaux** qui en résulteraient.

Cette même directive renforce d'ailleurs considérablement la territorialisation de la politique de l'eau, en définissant le bassin versant comme unité territoriale à l'échelle de laquelle doivent être établis les plans de gestion. La maille territoriale connaît ainsi des déclinaisons à des échelles multiples allant de la **masse d'eau** au **district**, et même jusqu'au niveau **international** pour les bassins communs à plusieurs pays, auxquels est faite une obligation de coopération pour coordonner leurs plans de gestion.

Certes, en France cette approche n'était pas nouvelle, puisque dès la loi de 1964 le bassin versant avait été institué comme échelle pertinente pour définir les politiques publiques de gestion de l'eau que les agences de l'eau sont en charge de mettre en œuvre, et aussi pour l'exercice de la démocratie participative dans le domaine de l'eau qui s'exerce au sein des comités de bassin.

La Loi sur l'eau de 1992 a encore renforcé ces concepts avec la mise en place des SAGE et surtout du SDAGE, véritable outil de planification de la politique de l'eau au sein du territoire, auquel la loi sur l'eau de 2006 a donné une valeur juridique pour l'application des obligations européennes de la DCE.

L'élaboration des nouveaux **SDAGE** adoptés en novembre 2009 en vue d'atteindre le bon état des eaux marque ainsi une **étape décisive dans le développement d'une approche territoriale** de la politique de l'eau.

En confiant directement aux acteurs du Comité de bassin la responsabilité de fixer les objectifs à atteindre et en instituant un questionnement du public sur les questions importantes, la loi sur l'eau de 2006 consacre ainsi le principe d'une prise en compte globale de l'eau dans le territoire, à travers toutes ses composantes environnementales, économiques et sociétales.

Le contenu du SDAGE est d'ailleurs articulé autour de 6 grands chapitres qui relient l'eau à des axes majeurs des politiques publiques : « l'eau et la santé », « l'eau et la rareté », « l'eau la nature et la biodiversité », « l'eau et les pollutions », « l'eau et l'aménagement du territoire » et « l'eau et la gouvernance » placent ainsi l'eau parmi les éléments moteurs des politiques territoriales.

S'agissant de ce rapport entre l'eau et les territoires, il faut également souligner qu'une évolution importante des perceptions est intervenue au fil du temps .En effet, l'eau est longtemps restée réduite à des aspects « fonctionnalistes » et techniques, avec des politiques et des actions limitées à la gestion des **usages** de l'eau, aux aspects **sanitaires** (logique « hygiéniste »...) et à la prévention des **risques**. On peut rappeler de ce point de vue que la loi sur l'eau de 1964 était centrée essentiellement sur la prise en compte des usages de l'eau (« *loi relative à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution* »). Ce n'est que beaucoup plus récemment que l'eau va prendre la forme d'un vecteur de qualité de vie et de bien-être en devenant un objet pleinement « territorial », comme le consacre l'article 1 de la loi sur l'eau de 1992 qui fait de l'eau une partie du « *patrimoine commun de la Nation* ».

L'eau acquiert donc désormais un rôle assez central dans l'organisation et l'appropriation de l'espace. Les cours d'eau ne sont plus seulement considérés d'un point de vue strictement utilitaire, mais comme un élément structurant et valorisant de l'espace territorial.

Aussi, depuis les années 90, les acteurs locaux s'engagent, dans leurs territoires, dans des projets qui donnent une place centrale à l'eau.

On citera par exemple l'aménagement du littoral languedocien entre Sète et Marseille qui vise à mettre en place une démarche globale de protection du littoral contre l'érosion prenant aussi bien en compte les aspects patrimoniaux, l'accès des plages pour le public et le transport, en reculant la route littorale derrière le cordon dunaire, ou encore le projet « Île de Nantes » qui permet de réconcilier la ville avec son fleuve, la Loire, en « *établissant de nouvelles promenades au contact du fleuve* » comme le souligne l'architecte A. Chemetoff, concepteur du projet.

Enfin, parmi les projets émergents, le projet « Ville des deux rives » qui vise à développer, de part et d'autres du Rhin, les dynamiques territoriales entre la ville française de Strasbourg et la ville allemande de Kehl, et qui fait partie des projets d'écocités récemment labellisés au niveau national.

Ces projets ont aussi l'originalité de mobiliser un nombre très important d'acteurs territoriaux à une échelle d'agglomérations, de régions, voir même transfrontalière.

Les acteurs des territoires ont ainsi pris conscience de la valeur que représente l'eau au sein de l'espace qu'ils aménagent. Dans ce contexte d'actions territorialisées, l'eau se révèle un thème important du développement durable, gage de qualité de vie et de « bien-être », tant au plan social qu'au plan économique.

Pour ce qui la concerne, l'agence de l'eau a eu la volonté, depuis plusieurs années, d'intégrer pleinement dans son mode d'action cet enjeu d'**approche globale** des problématiques de l'eau à **l'échelle des territoires**. Ainsi, elle s'est dotée d'une organisation territoriale, dans laquelle les problèmes de l'eau ne sont plus abordés sous l'angle exclusivement « thématique » (d'expertise verticale), selon qu'il s'agirait de traiter les pollutions domestiques ou de réduire des pollutions industrielles ou agricoles, mais selon une approche plus globale, mais aussi plus exigeante, qui se focalise sur la reconquête du bon état des milieux aquatiques, en prenant simultanément en compte toutes les formes de « pressions » et sources de perturbation, incluant bien évidemment les composantes hydromorphologiques et biologiques.

Dans les réflexions engagées avec les acteurs pour construire notre futur 10^{ème} Programme d'intervention, qui démarrera dès 2012, de nouvelles dynamiques d'actions sont encore souhaitées. Il s'agira par exemple de construire, en concertation avec les acteurs locaux, des contrats dit « multipressions » qui prennent en compte toute la palette d'actions nécessaires, à conduire par les différentes catégories d'acteurs concernées.

On voit bien par exemple que la **reconquête de la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages** dégradés ne concerne **pas seulement le monde agricole**. Une protection durable de ces ressources doit impliquer **tous les acteurs du territoire** que recouvre la zone d'alimentation : collectivités utilisatrices de l'eau, propriétaires fonciers, agriculteurs, consommateurs, etc.

Il faudra savoir faire preuve de créativité pour décliner en pratique ces nouveaux modes d'actions qui vont nécessiter un effort accru d'animation sur le terrain et de conviction des acteurs.

Nous avons également, enfin, à relever de nouveaux défis :

- disposer de **techniques épuratoires mieux adaptées à l'assainissement des toutes petites collectivités**, moins coûteuses en investissement, en fonctionnement et en « expertise technologique » de maintenance ;
- mieux comprendre comment interfèrent les **cocktails de polluants**, quels sont leurs **mécanismes de toxicité et de dégradation**, et trouver des **traitements spécifiques** pour l'élimination de certaines substances dangereuses ;
- **s'adapter** aux conséquences du **changement climatique**, en évitant de penser trop vite que l'avenir ne serait qu'à l'image du passé (en termes de disponibilité des ressources par exemple) ;
- préserver la biodiversité.
- et tout cela en... parvenant à une efficacité accrue avec des moyens financiers très certainement plus contraints...

Il y a assurément à ce niveau un besoin fort de développer des programmes de recherche et de pouvoir disposer de nouvelles technologies. Je me réjouis donc véritablement que le pôle « Hydreos » ait pu voir le jour dans le bassin, et je compte vraiment sur ses travaux pour qu'il puisse contribuer à nous aider à prendre en compte ces préoccupations.